



PREFECTURE DE L'ARDECHE

SECRETARIAT GENERAL DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE
MISSION ANIMATION INTERMINISTERIELLE

Spécial N° 83

4 Septembre 2015

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

S O M M A I R E

PREFECTURE DE L'ARDECHE

SECRETARIAT GENERAL DE L'ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE

- Arrêté préfectoral n°DDT/DIR/01092015/01 du 1^{er} septembre 2015 portant subdélégation de signature

2

POUR COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

Date de Parution : 4 Septembre 2015

Arrêté préfectoral n°DDT/DIR/01092015/01

portant subdélégation de signature

**Le Préfet de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU la circulaire du Ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 5 mars 2008 ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGAD/MAI/2015191/1 du 10 juillet 2015 portant délégation de signature à M. Albert GRENIER, Directeur Départemental des Territoires de l'Ardèche ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGAD/MAI/2015236-00041 du 24 août 2015 modifiant l'arrêté préfectoral n° SGAD/MAI/2015191/1 du 10 juillet 2015 ;

SUR la proposition de M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Ardèche

ARRETE

Article 1er : Conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° SGAD/MAI/2015191/1 du 10 juillet 2015 modifié, la délégation de signature accordée par l'article 3 à M. Albert GRENIER, Directeur Départemental des Territoires de l'Ardèche, pourra être exercée par les agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs attributions au sein de la Direction Départementale des Territoires, dans la limite de l'amplitude précisée dans l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral précité.

1.1 – Directeur Adjoint :

. **M. François GORIEU**, Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Adjoint

1.2 – Directeur des entités territoriales :

. **M. Alain TUFFERY**, Ingénieur en Chef des Travaux Publics de l'Etat, Directeur des entités territoriales

1.3 - Chefs de service et mission, et adjoints:

Chefs de services et mission

. **M. Alain TUFFERY**, Ingénieur en Chef des Travaux Publics de l'Etat, Secrétaire Général (SG),

- . **M. Pierre-Emmanuel CANO**, Attaché principal d'administration, Chef du Service Ingénierie et Habitat (SIH)
- . **M. Eric DALUZ**, Ingénieur en Chef des Travaux Publics de l'Etat, Chef du Service Urbanisme et Territoires (SUT)
- . **M. Rémy CHEVENNEMENT**, Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, Chef du Service Economie Agricole (SEA)
- . **M. Christophe MITTENBUHLER**, Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, Chef du Service Environnement (SE)

Adjoints

- . **Mme Audrey CAGLIARI**, Attachée, Secrétaire Général Adjoint
- . **Mme Isabelle GERVET**, Attachée principale, Adjointe au Chef du SUT
- . **M. Frédéric GRILLAT**, Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, Adjoint au Chef du SIH

1.4 – Responsables de pôles :

- . **M. Christian DENIS**, Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, SE/Pôle Nature
- . **Mme Nathalie LANDAIS**, Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, SE/Pôle Eau

1.5 - Chefs de délégation territoriale :

- . **Mme Corinne PLAN**, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat, délégation territoriale Sud Ardèche
- . **M. Stéphane ROURE**, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat, délégation territoriale Nord Ardèche

1.6 - Adjoints et collaborateurs des chefs de délégation territoriale dans le cadre de leurs compétences :

Adjoints

- . **M. Marc PETIT**, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, délégation territoriale Nord Ardèche

Urbanisme

Délégation territoriale Nord Ardèche :

- . **Mme Christine BARD**, Technicienne Supérieure en Chef du Développement Durable,

- . **Mme Nathalie CHAUVIN**, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable-classe exceptionnelle
- . **M. Jean-Michel DUVERT**, Technicien Supérieur Principal du Développement Durable.

Délégation territoriale Sud Ardèche :

- . **Mme Sandrine BACONNIER**, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable-classe exceptionnelle,
- . **M. David LIPPENS**, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable-classe exceptionnelle.
- . **M. Fabrice CLAUDE**, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable,

1.7 - Chefs d'unité et chargés de mission :

- . **Mme Louise ANTONIOLI**, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable-classe exceptionnelle, SG/ Communication,
- . **Mme Véronique AUGIER**, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable-classe exceptionnelle, SG/Ressources Humaines
- . **Mme Valérie AZIBI-COUDEYRE**, Attachée d'Administration du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, SUT/Bureau des procédures
- . **M. François BOUNEAUD**, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, SIH/Aménagement et bâtiment durables
- . **M. Eric CAMPBELL**, Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, SIH/ Logement Privé
- . **M. Fabien CLAVE**, Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, SEA/Projets des exploitations – Agriculture durable
- . **M. Frédéric DEROUX**, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, SUT/Application du droit des sols
- . **Mme Stéphanie GALLI**, Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, SUT/ Prévention des risques
- . **M. Xavier GERVET**, Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, SE/Patrimoine Naturel
- . **Mme Christine GIGON**, Technicienne Supérieure en Chef du Développement Durable, SIH/Sécurité routière-défense-transport
- . **M. Mathieu MOREAU**, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable-classe exceptionnelle, SIH/Sécurité routière-défense-transport

- . **Mme Nathalie GOUNON**, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable-classe supérieure, SG/Gestion
- . **M. Jean-Marc JOBERT**, Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, SEA/Soutien aux Revenus
- . **M. Michel LAUVERGNAT**, Chef Technicien des Forêts et Territoires Ruraux, SE/Forêt
- . **Mme Béatrice LUNG**, Attachée, SUT/Chargée de mission/planification
- . **Mme Nathalie MONTALAND**, Attachée, SUT/Juridique
- . **M. Emmanuel PRINCIC**, Attaché, SIH/Logement Public
- . **Mme Aurélie PRINGOLLIET**, Attachée, SUT/Planification territoriale
- . **M. Jonathan ROUCHOUSE**, Délégué du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière, SIH/Education Routière
- . **Mme Sandrine ROUCOULE**, Attachée, SUT/Connaissance Territoriale
- . **Mme Julia VELUT**, Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat, SE/Adjointe et Mission Biodiversité, Trames verte et bleue
- . **Mme Laure VIGNERON**, Attachée, SUT/Chargée de mission/planification

En cas d'absence ou d'empêchement d'un chef de service, d'entité territoriale ou d'unité, le directeur départemental des territoires désigne un intérimaire. L'intérimaire dispose alors des mêmes délégations que le titulaire de la fonction.

Article 2 : Conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° SGAD/MAI/2015191/1 du 10 juillet 2015 modifié, la délégation de signature accordée par l'alinéa 3.4 à M. Albert GRENIER, Directeur Départemental des Territoires de l'Ardèche, à effet de signer tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur pour les marchés formalisés, pourra être exercée en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, par :

M. François GORIEU, Directeur Adjoint
M. Alain TUFFERY, Secrétaire Général.

Article 3 : La délégation de signature accordée par l'article 5 l'arrêté préfectoral n° SGAD/MAI/2015191/1 du 10 juillet 2015 modifié à M. Albert GRENIER, Directeur Départemental des Territoires de l'Ardèche, à effet de signer les titres de recette délivrés en application de l'article 9-III de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée relative à l'archéologie préventive, tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation au recouvrement et réponses aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive dont les autorisations et déclarations préalables du code de l'urbanisme constituent le fait générateur, pourra, conformément à l'article 6 de l'arrêté précité, être exercée par les agents désignés ci-après agissant dans le cadre de leurs attributions au sein de la Direction Départementale des Territoires :

- 3.1 : Monsieur François GORIEU, Directeur Adjoint
- 3.2 : Monsieur Alain TUFFERY, Directeur des entités territoriales
 - 3.3 : Monsieur Eric DALUZ, Chef du Service Urbanisme et Territoires par interim
- 3.4 : Monsieur Frédéric DEROUX, responsable du bureau de l'application du droit des sols
- 3.5 : Monsieur Rémi POUDEVIGNE, bureau de l'application du droit des sols
- 3.6 : Messieurs les Chefs de délégation territoriale dont les noms suivent :
 - Madame Corinne PLAN, délégation territoriale Sud Ardèche
 - Monsieur Stéphane ROURE, délégation territoriale Nord Ardèche.

Pour les chefs de délégation territoriale, la délégation ne comprend pas la réponse aux réclamations. Elle est étendue aux intérimaires nommément désignés par le Directeur Départemental des Territoires pour les besoins du service, à la condition que ces intérimaires soient dans la liste des noms ci-dessus.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée aux agents « gestionnaires » dont les noms suivent aux fins d'exécution dans Chorus de tous les actes liés à la détention d'une licence Chorus :

Nathalie GOUNON, chef de l'unité gestion

Marie-Pierre ABEILLON, agent de l'unité gestion

Sylvie DURAND, comptable du SIH pour le BOP 135

Chantal LIGNIER, gestionnaire RH pour le BOP 217

Rémi POUDEVIGNE, gestionnaire bureau de l'application du droit des sols pour les recettes relatives à la taxe d'urbanisme

et d'effectuer les demandes de paiement dans le cadre des dépenses de flux 4.

Article 5 : Subdélégation de signature est donnée à Mme Nathalie GOUNON, chef de l'unité gestion, à effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses, ainsi qu'à l'émission des titres de perception et de réduction, et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Mme Marie-Pierre ABEILLON, chargée du pilotage budgétaire et comptable au sein de l'unité gestion.

Article 6 : Le présent arrêté prend effet à compter du 01/09/2015. Toutes dispositions antérieures sont abrogées.

Article 7 : Le Directeur Départemental des Territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Fait à PRIVAS, le 01/09/2015

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Directeur Départemental des Territoires
Signé
Albert GRENIER

Date de Parution : 1^{er} Septembre 2015